

MARCHES PUBLICS : QUELLES PROCEDURES DE PASSATION SELON LES SEUILS ?

	APPEL D'OFFRES		PROCEDURE ADAPTEE
	OUVERT	RESTREINT	
Seuils	- Fournitures et services Etat > à 135 000 € HT - Fournitures et services Collectivités Locales > à 210 000 € HT - Travaux Etat et Collectivités Locales > à 5,270 millions € HT		- Fournitures et services Etat entre 4 000 et 135 000 € HT - Fournitures et services Collectivités Locales entre 4 000 et 210 000 € HT - Travaux Etat entre 4 000 et 135 000 € HT (entre 135 000 et 5,270 millions € HT : choix entre appel d'offres, négociés et dialogue compétitif) - Travaux Collectivités Locales entre 4 000 et 210 000 € HT (entre 210 000 et 5,270 millions € HT : choix entre appel d'offres, négociés et dialogue compétitif)
Définition préalable des besoins	Oui Indispensable (technique, économique, financière)	Oui	Oui Indispensable
Avis d'appel public à la concurrence	Oui National et communautaire	Oui	<ul style="list-style-type: none"> • Oui (local ou national) au-delà de 90.000 € • Conseillé en-dessous, en fonction de seuils définis par chaque collectivité selon le montant des prestations et l'état de la concurrence (jurisprudence du Conseil d'Etat).
Intervention Commission d'appel d'offres (CAO)	Oui <ul style="list-style-type: none"> • CAO pour l'Etat avec un simple avis • Attribution pour les Collectivités Locales 	Oui Deux étapes : 1) Sélection candidatures 2) Attribution offres	Pas obligatoire
Possibilité de discussion	Non seules des précisions peuvent être demandées	Non	Oui , si prévu dans la procédure
Durée de la procédure	Entre 4 et 6 mois	Entre 5 et 7 mois	Entre 1 et 2 mois
Dématérialisation	Possible pour toute la procédure Obligatoire pour recevoir les offres des candidats.	Possible pour toute la procédure. Obligatoire pour recevoir les candidatures et offres des candidats	Possible